



Madame, Monsieur,

Grâce à votre comité d'entreprise vous pouvez utiliser le *service PASS-PME* et vous bénéficiez *d'avantages exclusifs !*

En effet grâce au service PASS-PME vous pouvez faire des économies importantes sur vos dépenses de type *alimentaire, habillement, équipement de la maison, automobile, loisirs et vacances* dans les plus grandes enseignes.

Pour *découvrir tous les avantages* qui vous sont proposés ainsi que la *procédure à suivre* pour en bénéficier, nous vous invitons à *prendre connaissance du catalogue* et du bon de commande joints à ce courrier.

Vous pouvez également avoir accès au service PASS-PME par l'intermédiaire de notre site internet www.pass-pme.com.

Lors de votre 1^{ère} visite, vous devrez utiliser l'identifiant entreprise suivant :

Identifiant entreprise : « **hysterd3143** »

➡ Attention identifiant valable uniquement pour www.pass-pme.com ←

Après la *création de votre compte personnel*, nous vous conseillons de *noter vos identifiant et mot de passe au dos de votre catalogue* à l'endroit prévu à cet effet.

Pour vos commandes de *bons d'achats, de places de cinéma et d'entrées pour les parcs de loisirs*, vous serez livrés à votre domicile dans un délai de 24 à 48h et les frais d'envoi sont à votre charge (le tarif est indiqué sur le bon de commande joint).

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter le *service clientèle PASS-PME* au n° suivant : **04 78 32 02 66** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (coût d'un appel local) ou votre CE.

Nous vous informons que vous pouvez utiliser le service PASS-PME à titre personnel tant que vous faites partie des effectifs de l'entreprise. Par contre, dès lors que vous quittez l'entreprise, vous n'avez plus accès au service PASS-PME.

Toute l'équipe du service PASS-PME vous souhaite de faire beaucoup d'économies !